

DELIBERATION relative au RAPPORT	
Le combat pour l'efficacité régionale	M 3
Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A 7
Investissements immobiliers	1 5 0 0 2

La Commission permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2018 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le déclassement du domaine public régional des parcelles cadastrées section AZ n° 406, 452, 456, 610 et 611 sur la commune des Sables d'Olonne, d'une surface totale de 9 861 m² pour les faire entrer dans le domaine privé régional.

La Présidente du Conseil régional

signé Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Ecologiste et citoyen

Abstention : Groupe Démocrate, progressiste et écologiste, Groupe Socialiste, écologiste, radical et républicain, Groupe Front National – Rassemblement bleu marine

REÇU LE 20 Février 2018 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.